



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf. : 540/92/CG/01/5462/EM/2025

COMMUNIQUE RELATIF AU POSTE DE DOUANE DE GISURU

Dans le but de la facilitation du commerce et de l'amélioration du climat des affaires, l'Office burundais des recettes (OBR) porte à la connaissance du public en général et des usagers de la douane en particulier que le poste de douane de Gisuru (en province de Buhumuza) commencera à fonctionner comme bureau de douane à part entière à partir du lundi 08 septembre 2025.

Ainsi, toutes les marchandises sans limitation de la valeur sont admises au dédouanement à ce bureau à l'exception des produits pétroliers et des marchandises dont l'évaluation exige un pesage sur les ponts bascules ou toute autre condition d'évaluation non disponible sur le bureau de Gisuru.

L'Office burundais des recettes (OBR) profite de cette occasion pour demander à tous les intervenants dans la chaîne de dédouanement des marchandises de se préparer en conséquence afin de faire face aux demandes des contribuables bénéficiaires des services de la douane au bureau de Gisuru.

Le Commissariat des douanes et accises reste à la disposition des contribuables pour toute assistance nécessaire.

Fait à Bujumbura, le 03/09/2025

